

DELIBERATION DU BUREAU
2020 n°22

ENVIRONNEMENT

Le Bureau s'est réuni le 17 décembre 2020, sur convocation du Président en date du 11 décembre 2020.

Présents(es) : F. CHARTREUX, JP COUTEAU, L. GUYOT, R. SILLAIRE, JL STAROSSE, P. MONALDESCHI, D. PICARD, C. SAUVAGE, O. HEYOB, JL CLAUDON, R. ARNOULD, M. GUEGUEN, E. POIRSON, X. COLIN

Excuses : A.HARMAND, J. BOCANEGRA, E. PAYEUR

BU2020-22- ENVIRONNEMENT (8.8) – GEMAPI – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE POSTE ET LES TRAVAUX SUIVIS PAR LE TECHNICIEN « RIVIERE »

Il s'agit de formaliser les demandes de subvention pour le poste et les travaux suivis par le technicien « Rivière » dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Dans le cadre de leur compétence GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », et à travers leur politique environnementale, la Communauté de Communes Terres Toulouises et la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulouais ont souhaité se doter d'un technicien « rivière » mutualisé sur les 2 territoires.

Ce poste et/ou les missions réalisées par l'agent sont susceptibles d'être accompagné(s) financièrement par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, le reste étant à la charge des deux intercommunalités.

En ce qui concerne les études et les travaux de ces deux intercommunalités, les demandes de subventions seront réalisées par les collectivités respectives.

Pour la Communauté de Commune Terres Toulouises, les dossiers envisagés au cours de l'année 2021 sont les suivants :

- Travaux de restauration du Terrouin amont
- Maitrise d'œuvre sur les travaux d'aménagement de l'Esch et de ses affluents
- Maitrise d'œuvre sur les travaux d'aménagement des ruisseaux situés sur la commune de Gye.

En conséquence, le bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le président à faire les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour le poste mutualisé de technicien rivière en 2021 pour les 2 intercommunalités,
- Autoriser le président à faire les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour les études et travaux de la communauté de commune Terres Toulouises liés aux programmes suivis par le technicien rivière en 2021.

Délibération adopté à l'unanimité.